



Remplacement embrayage JEEP WRANGLER

Par **TFAVIER**, le **14/09/2016** à **11:55**

Bonjour,

J'ai acheté le 21/06/2013 un Jeep Wranler Unlimided d'occasion avec 51980 km et une garantie d'un an.

Le 08/04/14 je suis tombé en panne d'embrayage à 66 824 Km, le concessionnaire Jeep n'a pas voulu prendre la réparation dans la garantie motif, usure normale.

Le 03/09/2016 je suis à nouveau tombé en panne d'embrayage sur l'autoroute près d'Agen, km au compteur 102 619.

J'ai fait réparer mon véhicule par le garagiste qui m'a remorqué de l'autoroute, mais en plus de l'embrayage il y avait le volant moteur, résultat, facture de 2 509 €.

D'après le garagiste qui a fait la réparation, celui-ci m'a confirmé que compte tenu de l'état du volant moteur, celui-ci devait être déjà endommagé, confirmation par un autre garagiste.

Questions :

- changement d'embrayage 15 000 km après mon achat (vice caché) ?
- changement d'embrayage 36 000 km après réparation (pièce défectueuse, réparation non complète (volant moteur)?)

Merci de votre aide pour attaquer le concessionnaire Jeep.

Par **youris**, le **14/09/2016** à **12:03**

bonjour,
pouvez-vous prouver vos affirmations ?
salutations

Par **TFAVIER**, le **14/09/2016** à **13:51**

J'ai les factures, les pièces remplacées et la parole de 2 garagiste

Par **youris**, le **14/09/2016** à **14:02**

bonjour,

cela va être compliqué de prouver le vice caché puisque les réparations ont été effectuées et il vous faudra que les garagistes attestent par écrit que les défauts existaient avant que vous achetiez votre véhicule soit avant le 21/06/2013 sachant que vous avez fait 50000 km depuis votre achat.
salutations

Par **Visiteur**, le **14/09/2016 à 16:35**

Bonjour,
un embrayage qui lâche à 66Kkm ?... vice caché ? usure précoce certes mais pas impossible ! que couvrait la garantie ? dans ces cas là c'est le moteur et c'est tout ! l'embrayage n'est pas le moteur... Vous avez la parole des 2 garagistes mais pas d'écrits ? je doute qu'ils s'engagent dans ce genre de situation.

Par **TFAVIER**, le **15/09/2016 à 19:33**

Merci de vos réponses !!!!! Qui ne répondent absolument pas aux questions posées.
J'ai trouvé les solutions pour attaquer le garagiste.

Par **youris**, le **15/09/2016 à 19:48**

à croire que la question était mal posée car tout ceux qui ont répondu, vous ont apportés la même réponse qui, malheureusement ne vous convient pas.
les solutions pour attaquer le garagiste, ce n'est pas le plus important.
ce qui est important et le plus difficile, ce sont vos solutions pour faire payer le garagiste, mais si vous les avez tant mieux pour vous.

Par **TFAVIER**, le **16/09/2016 à 07:30**

La question était, merci de votre aide pour attaquer le concessionnaire, c'est pourtant clair.
2 réponses, c'est impressionnant le nombre de personnes qui partagent votre avis dont une qui me dit c'est le moteur.
Votre réponse, cela va être compliqué pour le vice caché, mais rien sur l'embrayage qui casse 36000km après changement, pour vous cela semble normal.
Vous ne donnez aucune solution sur les démarches à entreprendre pour attaquer le concessionnaire, vous êtes peut être garagiste !
Bonne journée

Par **Visiteur**, le **16/09/2016 à 08:19**

l'embrayage qui serait le moteur ? Etonnant ! mais bon... why not ? sinon, ce que vous ne semblez pas accepter ou comprendre est qu'attaquer ne veut pas dire gagner ! vous connaissez le proverbe de l'ours et de sa peau...?